



## L'ÉPARGNE RETRAITE

### Le Plan d'Épargne Retraite (PER) individuel

Mis en place par la loi PACTE, le PER doit son succès à l'inquiétude des Français face à l'avenir du système de retraite. En effet, deux tiers des personnes interrogées par AMPHITÉA et Le Cercle de l'Épargne pour l'enquête 2024 estiment que leurs pensions ne leur permettront pas de vivre correctement à la retraite.

Si plus d'un Français sur deux déclare épargner en vue de la retraite, le PER a trouvé sa place et fait partie, désormais, des produits les plus attractifs pour préparer sa retraite, après l'assurance-vie. La déduction fiscale à l'entrée et la sortie possible en rente, en capital ou avec un panachage des deux, la transmission possible à une personne de son choix en cas de décès, mais aussi les possibilités de déblocage anticipé, expliquent son succès.

#### AVANTAGES

- Fiscalité avantageuse
- Choix de sortie
- Transmission en cas de décès

#### INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Déblocage anticipé sous conditions

### Le PER d'entreprise collectif (PERECO)

Le PERECO permet de reverser l'argent investi au salarié, sous forme de rente ou de capital, au moment de son départ à la retraite. Les versements volontaires du salarié, issus de l'intéressement et de la participation, sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite du plafond fixé pour chaque membre du foyer fiscal. S'ils sont réinvestis dans le plan, les revenus des titres détenus sont exonérés d'impôt sur le revenu.

#### AVANTAGES

- Fiscalité avantageuse
- Accompagnement par l'entreprise
- Modes de versement variés

#### INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Déblocage anticipé sous conditions

### Le PER d'entreprise obligatoire (PERO)

Le PERO est un plan d'épargne retraite collectif qui peut être souscrit par l'entreprise pour certaines catégories de salariés ou pour la totalité d'entre eux. Sa sortie se fait obligatoirement sous forme de rente viagère pour la partie des versements obligatoires. La fiscalité à l'entrée offre la possibilité de déduire les versements (volontaires et obligatoires) des revenus dans une certaine limite. Si vous optez pour cette déduction, vous serez imposé uniquement sur les plus-values à la sortie.

#### AVANTAGES

- Fiscalité avantageuse
- Accompagnement par l'entreprise
- Modes de versement variés
- Choix de sortie

#### INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Déblocage anticipé sous conditions

### Le Plan Épargne Avenir Climat (PEAC)

Le dernier-né des plans d'épargne, à moyen/long terme, cible les enfants et les jeunes de moins de 21 ans. Les fonds collectés vont servir à financer la transition écologique. Le plafond est de 22 950 euros et les gains sont défiscalisés. (plus d'informations sur le PEAC page 20).

#### AVANTAGE

- Pas de fiscalité

#### INCONVÉNIENTS

- Fonds bloqués au minimum 5 ans
- Capital non garanti
- Plafond limité



L'immobilier locatif est dans le top 4 des placements préférés des Français.



## L'IMMOBILIER

Corollaire de l'attachement des Français à la pierre, l'immobilier occupe une place de choix dans les placements des Français. Il faut dire aussi que c'est l'un des rares actifs que l'on peut acquérir à crédit.

Si l'on met de côté l'achat d'une résidence principale ou secondaire, qui constitue l'immobilier de jouissance, on distingue deux types d'investissements : l'immobilier locatif et la pierre papier.

### L'immobilier locatif

L'investissement consiste à acheter un bien généralement au moyen d'un prêt, dont les mensualités sont couvertes par les loyers payés par les locataires. Ce schéma idéal peut toutefois être battu en brèche par un défaut de paiement du locataire. Quoi qu'il en soit, neuf ou ancien, location nue ou meublée, avec ou sans défiscalisation (dispositif Pinel\* dans le neuf, Denormandie dans l'ancien), en nom propre ou via une société civile immobilière, gestion en direct ou déléguée à un professionnel... l'éventail des choix est vaste, et il faut bien prendre conseil avant de se lancer, ne serait-ce que pour optimiser fiscalement votre investissement et bien définir votre horizon de placement.

\*Ce dispositif prendra fin au 31/12/2024

#### AVANTAGES

- Diversification
- Fiscalité
- Revenus réguliers

#### INCONVÉNIENTS

- Manque de liquidité
- Risque de défaut de paiement
- Travaux et entretien